

**Avis et communications  
de la**

**Direction générale des douanes et droits indirects**

**Avis aux importateurs  
de certaines feuilles d'aluminium en rouleaux  
originaires de la République populaire de Chine.  
(Réglementation antidumping)**

A l'issue de l'enquête ouverte par Avis de la Commission européenne publié au JO C 371/2011, le règlement (UE) n° 833/2012 (JO L 251/12) institue un droit antidumping provisoire à l'importation sur le territoire communautaire de *feuilles d'aluminium d'une épaisseur égale ou supérieure à 0,007 mm, mais inférieure à 0,021 mm, sans support, simplement laminées, même gaufrées, sous forme de rouleaux légers dont le poids n'excède pas 10 kilogrammes*, originaires de Chine.

Ces dispositions s'appliquent pour une durée de six mois à compter du 19 septembre 2012, date à compter de laquelle la mise en libre pratique de ces marchandises, relevant actuellement des codes TARIC 7607.11.11 10 et 7607.19.10 10, est subordonnée à la constitution d'une garantie équivalente au montant du droit antidumping provisoire.

Le taux de ce dernier, applicable au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement, s'établit au regard des sociétés par lesquelles ces produits sont fabriqués comme ci-après :

Producteur - exportateur	Droit antidumping provisoire	Code additionnel TARIC
CeDo Shanghai Co.,Ltd.	16,3 %	B299
Ningbo Times Co.,Ltd.	15,5 %	B300
Ningbo Favoured Commodity Co.,Ltd.	13,0 %	B301
Able Packaging Co.,Ltd.	15,5 %	B302
Guangzhou Chuanlong Aluminium Foil Product Co.,Ltd.	15,5 %	B303
Ningbo Ashburn Aluminium Foil Products Co.,Ltd.	15,5 %	B304
Shanghai Blue Diamond Aluminium Foil Facturing Co.,Ltd.	15,5 %	B305
Weifang Quanxin Aluminium Foil Co.,Ltd.	15,5 %	B306
Zhengzhou Zhuoshi Tech Co.,Ltd.	15,5 %	B307
Zhuozhou Haoyuan Foil Industry Co.,Ltd.	15,5 %	B308
Zibo Hengzhou Aluminium Plastic Packing Material Co.,Ltd.	15,5 %	B309

Yuyao Caelurn Aluminium Foil Products Co.,Ltd.	15,5 %	B310
Toutes les autres sociétés	35,4 %	B999